

## Conseil syndical Séance du 28 novembre 2019

Délibération n°1-2019-28-11

Mise en place de COPIN64

Collège Usages et services numériques

Les membres du Conseil syndical dont le Collège Usages et services numériques se sont réunis à 14h30 au Parlement de Navarre à Pau, siège du Syndicat Mixte, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil syndical.

Madame Renée CARRIQUE est élue secrétaire de séance.

Présents :

|   |  |
|---|--|
| Communauté de communes ADOUR MADIRAN          | Jean-Marc LAFFITTE   |
| Communauté de communes BEARN DES GAVES        | Grégory NEXON (pouvoir donné à Bernard AURISSET)                   |
| Communauté de communes HAUT BEARN             | Bernard AURISSET   |
| Communauté de communes LACQ ORTHEZ            | Michel CAMDESSUS   |
| Communauté de communes NORD EST BEARN         | Robert DEMONTE   |
| Communauté de communes PAYS DE NAY            | Jean-Yves PRUDHOMME  |
| Communauté de communes VALLEE D'OSSAU         | Fernand MARTIN (suppléant de Jean-Paul CASAUBON)                   |
| Communauté d'agglomération PAU BEARN PYRENEES | Philippe FAURE   |
|   | Jean-Yves LALANNE (pouvoir donné à Jean-Jacques LASSERRE)          |
| Communauté d'agglomération PAYS BASQUE        | Anthony BLEUZE   |
|   | Renée CARRIQUE   |
| Département des Pyrénées-Atlantiques          | Jean-Jacques LASSERRE  |
|   | Nicolas PATRIARCHE (pouvoir donné à Anthony BLEUZE)                |
|   | Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir donné à Jean-Jacques LASSERRE) |
|   | Maïder AROSTEGUY (pouvoir donné à Anthony BLEUZE)                  |
|   | Jean ARRIUBERGE  |
|   | Valérie CAMBON   |
|   | Thierry CARRERE  |
|   | Isabelle PARGADE   |

Excusés :

|   |                            |
|---|----------------------------|
| Communauté de communes VALLEE D'OSSAU         | Jean-Paul CASAUBON         |
| Communauté de communes BEARN DES GAVES        | Grégory NEXON              |
| Communauté d'agglomération PAU BEARN PYRENEES | Jean-Yves LALANNE          |
| Département des Pyrénées-Atlantiques          | Véronique LIPSOS-SALLENAVE |
|   | Maïder AROSTEGUY           |
|   | Nicolas PATRIARCHE         |

Nombre de votants : 19/20

Nombre de suffrages exprimés : 98/100

Date de la convocation : 19 novembre 2019

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

**VU** l'Article 69 de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique qui permet aux collectivités territoriales de comporter une stratégie de développement des usages et services numériques,

**VU** la délibération du Conseil départemental n°01-008 du 15 décembre 2016, portant sur l'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Pyrénées-Atlantiques (SDTAN) intégrant le premier schéma départemental des usages numériques associé (SDUN),

**VU** la délibération du Conseil départemental n°01-014 du 16 février 2017, portant sur le programme d'actions Médiations et solidarités numériques avec les publics vulnérables,

**VU** la délibération du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques n°03-002 en date du 21 décembre 2017 adoptant le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et plus particulièrement son objectif A3 « renforcer l'accompagnement des publics dans l'accès aux services en lignes / numériques »,

**VU** la convention signée le 5 octobre 2018 avec le Secrétaire d'Etat au numérique faisant des Pyrénées-Atlantiques le premier territoire d'actions pour un numérique inclusif,

Les opérateurs de service public du territoire, et plus particulièrement la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Pôle Emploi et Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Pyrénées-Atlantiques, se sont associés à la démarche d'inclusion numérique initiée par le Département des Pyrénées-Atlantiques dès son lancement en 2017. Ils poursuivent conjointement un même objectif, celui de favoriser l'autonomie numérique des usagers, notamment les plus éloignés, pour un meilleur accès aux droits et une meilleure insertion sociale et professionnelle. Les opérateurs CAF, Pôle Emploi, CPAM, le Département et La Fibre64 se rejoignent sur de nombreux sujets en faveur de l'inclusion numérique. Ils se sont ainsi engagés dans le cadre de l'action 3 « renforcer l'accompagnement des publics dans l'accès aux services en ligne/numérique » de l'orientation « développer l'offre simplifiée et mutualisée d'accueil des usagers et d'accès aux services sur les territoires notamment les plus éloignés » du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) adopté en septembre 2017.

Lors des phases de diagnostic puis d'expérimentation de la stratégie départementale sur les territoires pilotes en Pays basque en 2018/2019, des partenariats se sont initiés sur différentes actions, et ce notamment dans le cadre de la mise en place de réseaux locaux d'inclusion numérique sur les territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion Adour BAB et Pays basque intérieur.

Fort d'un objectif partagé et d'un certain nombre d'actions mises en place et à venir, les partenaires précédemment cités ont décidé d'un commun accord de valoriser cette démarche dans le cadre d'un accord

de consortium, feuille de route de la stratégie départementale entre partenaires. Le consortium proposé a pour objet la formalisation et valorisation du travail partenarial mené depuis deux ans en faveur de l'inclusion numérique dans le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Dans le cadre de ce consortium, les partenaires ont pour objectif de développer des actions communes et mener des expérimentations touchant différentes politiques sociales autour de l'inclusion numérique.

La gouvernance proposée du consortium est organisée autour d'un coordinateur (La Fibre64) et d'un comité de pilotage et de suivi des actions au sein duquel chaque partenaire sera représenté, pour une durée de trois ans. Le consortium est créé par les cinq partenaires fondateurs précédemment cités, mais sera ouvert à l'entrée de nouveaux partenaires sous réserve d'un accord du comité de pilotage.

---

Après en avoir délibéré, le Collège Usages et services numériques du Conseil syndical

- **Adopte** à l'unanimité des présents la participation de La Fibre64 au Comité des partenaires pour l'inclusion numérique dans les Pyrénées-Atlantiques (COPIN64) selon les modalités définies en annexe de la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président du Syndicat La Fibre64 à signer tout document nécessaire à cet accord.

Ainsi fait,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Le Président,



Jean-Jacques LASSERRE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 10/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/12/2019